

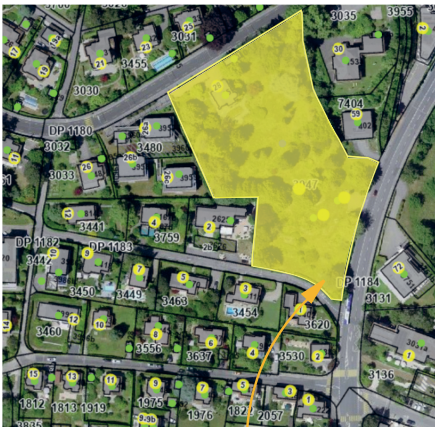
Préservez un lieu unique de nature à Pully
Soutenez l'initiative !

Sauvons l'écrin de verdure du Castelet

C'est simple, rapide et gratuit!

1. Signez et faites signer par des personnes ayant le droit de vote à Pully.
Même une feuille incomplète est valable!
2. Scotchez le haut de la feuille pliée en deux, les signatures à l'intérieur.
3. Déposez dans une boîte aux lettres

Merci pour votre précieux soutien !



Pliez ici 🍷

Le Castelet c'est :

- Une parcelle de 10'000 m² située entre le boulevard de la Forêt et les Côtes de la Rosiaz.
- Une centaine d'arbres anciens de trente essences différentes, dont certains remarquables.
- Un biotope rare, constitué en une mosaïque de plusieurs milieux naturels interconnectés.
- Une cinquantaine d'espèces animales et 150 espèces végétales, dont certaines sur la Liste rouge.

But de l'initiative :

- Inscrire la parcelle 3047 en zone inconstructible.
- Ouvrir ce lieu à la population.
- Protéger une valeur écologique inestimable.
- Éviter le bétonnage d'un poumon vert.
- Préserver un îlot de fraîcheur.

Quelques chiffres¹ :

- Nombre d'arbres : 91
- Couverture canopée : 6 328 m²
- Carbone séquestré par an : 1847 tonnes, soit l'équivalent des émissions carbone (C) de 1400 voitures
- Particules fines filtrées par an : 53 kg

¹ "Évaluation des services écosystémiques rendus par les arbres du Castelet", Etude réalisée par Yannick Poyat

Argumentaire complet



www.associationpuhi.org/initiative-communale



GAS/ECR/ICR

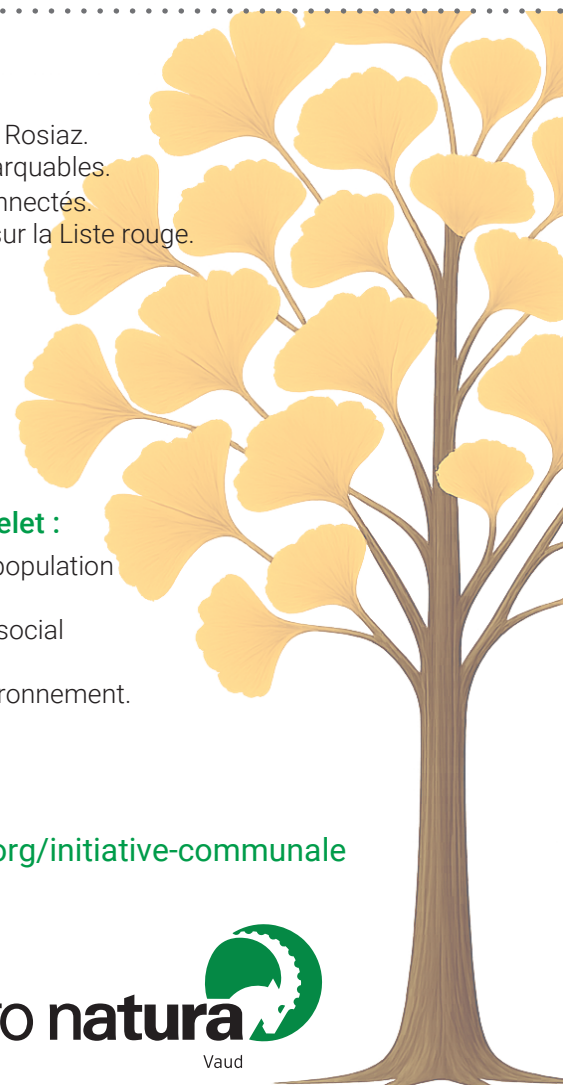
nicht frankieren
ne pas affranchir
non affrancare

104045445
100901

A



Sauvons l'écrin de verdure
du Castelet
P.A Evelyne Campiche Ruegg
Liaudoz 34
1009 Pully



Commune de Pully

Initiative populaire communale « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet »

Seules peuvent signer les personnes
inscrites au registre du corps électoral
en matière communale de la Commune de Pully

Celui ou celle qui falsifie le résultat de la
récolte de signatures est punissable
(art. 282 du Code pénal suisse)

Le délai de récolte des signatures
commence le 3 octobre 2025
et prend fin le 2 janvier 2026

L'initiative peut être retirée sur la
base d'une décision prise à la majorité
absolue des membres du comité ou par les
organes statutaires compétents du parti à
l'origine de l'initiative (art. 150 al. 2 LEDP)

Les électrices et électeurs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral de
Pully, conformément à l'article 147 de la Constitution du Canton de Vaud :

Acceptez-vous l'initiative populaire « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet »

L'initiative « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet » demande que la parcelle no 3047 du cadastre de la
commune de Pully soit colloquée en zone inconstructible, et fasse l'objet d'une planification destinée à un parc
public comprenant une zone dédiée à la protection de la biodiversité et de la nature.

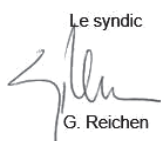
Les indications ci-dessous doivent être manuscrites
et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes aux listes d'initiative :
les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste

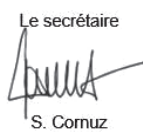
NOM(S) A la main et très lisiblement	Prénom(s)	Date de naissance exacte			Adresse complète (Rue et numéro)	Signature	Contrôle Laisser en blanc
		J	M	A			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

Au nom de la Municipalité

La Municipalité atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au registre
du corps électoral à la date du _____ (jour de la remise
de la liste pour attestation) et que le nombre de signatures valables
apposées sur la présente liste est de _____

Le syndic

G. Reichen



Le secrétaire

S. Cornuz

Comité d'initiative

1. Leona Haldemann, Av. de Senalèche 15, 1009, Pully
3. Bernard Suter, Av de Senalèche 11, 1009 Pully
5. Evelyne Campiche Ruegg, Liaudoz 34, 1009 Pully

2. Hervé Haldemann, Av. de Senalèche 15, 1009 Pully
4. Catherine Roulet, Av. de Senalèche 11, 1009 Pully
6. Vivianne Padrun, Av. de l'Avenir 25, 1009 Pully

Cette liste doit être renvoyée, **même partiellement remplie**, avant le 2 janvier 2026 au
Comité d'initiative « Sauvons l'écrin de verdure du Castelet » pa Evelyne Campiche Ruegg, Liaudoz 34
1009 Pully